

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 5 (1876)
Heft: 12

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'attention de toutes les personnes dévouées au bien et surtout celle des instituteurs.

Qu'une personne réunisse 25 membres ou associés, s'engageant à verser chacun 5 centimes, par semaine, durant 20 mois. Moyennant ce modeste tribut, les associés obtiendront *immédiatement*, en toute propriété, une bibliothèque de 100 à 150 volumes d'une valeur de 150 fr., à choisir dans un vaste catalogue de livres nouveaux, irréprochables au point de vue de la foi et de la morale, et dont les prix ont été réduits d'un tiers en faveur de l'œuvre.

Ces 150 fr., ne seront facturés que 100 fr. payables en cinq petits versements de 20 fr. chacun, échelonnés de quatre en quatre mois; le premier paiement se fera donc seulement lorsque la cotisation hebdomadaire de 5 centimes aura pu produire la dite somme de 20 fr., et ainsi des autres.

S'il n'est pas possible de rassembler 25 personnes que l'on en réunisse au moins 5 s'engageant à payer 25 cent par semaine.

En outre les frais de transport sont à la charge du libraire. Les ouvrages seront étiquetés, numérotés, catalogués et accompagnés d'un registre à l'usage de la société et de quelques exemplaires du catalogue.

Les personnes qui ne sont pas encore en relation avec M. Casterman et qui demanderaient une bibliothèque devront, on le comprend, donner des garanties de solvabilité. Elles pourront, par exemple, faire apostiller leur demande par un des hauts fonctionnaires de la commune ou par M. le curé.

La collection se compose :

1° D'une bibliothèque amusante: romans honnêtes, nouvelles amusantes, etc.

2° D'une bibliothèque historique, géographique et scientifique.

L'œuvre que nous proposons peut, ce nous semble, rendre de grands services. Il ne suffit pas de gémir sur le mal produit par les mauvaises lectures, mais il faut y porter un prompt remède. Dans bien des cas ce sont les instituteurs qui tiennent en main le succès de cette propagande intellectuelle; il ne faudrait souvent que leur initiative pour donner une impulsion à cette œuvre éminemment utile.

A. F., Instituteur.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la librairie qui envoie le catalogue gratis.



BIBLIOGRAPHIE.



La direction de l'instruction publique du canton de Fribourg vient de nous donner des nouvelles preuves de son activité.

Ainsi, dernièrement elle a adressé aux instituteurs diverses

circulaires et des publications d'une haute importance. Après le *Règlement général* des écoles édicté, il y a déjà plusieurs mois, ont paru :

1^e Un modèle du *Règlement particulier d'ordre et de discipline*, que prévoit l'art. 123 du Règlement général.

2^e La liste de tous les manuels d'écoles obligatoires ou simplement recommandés. Ces ouvrages et les méthodes qu'ils renferment sont loin de réaliser l'idéal de la pédagogie moderne ; mais ils marquent un progrès incontestable sur ce qui a été fait jusqu'ici. L'autorité a dû et su tenir compte d'une foule d'exigences de notre situation actuelle. Du reste, qu'on ne l'oublie pas, le progrès véritable ne consiste pas à bouleverser ce qui existe, mais à *avancer* sûrement.

3^e Les instituteurs ont reçu, en outre, une circulaire renfermant la figure, avec échelle, des nouveaux bancs d'école et diverses directions sur leur confection et leurs dimensions. Ces bancs sont à deux places. Ils remplissent parfaitement toutes les conditions hygiéniques que l'on saurait exiger. Le mobilier scolaire de l'Ecole normale d'Hauterive a été renouvelé conformément à ce modèle.

4^e En outre, la direction vient de mettre en vente la belle carte du canton de Fribourg publiée récemment par M. Gerster. Cette carte est accompagnée d'une *Notice* (de 28 pages) sur son emploi, sur l'enseignement de la géographie et sur le tracé des cartes.

5^e La direction de la guerre a adressé, de son côté, aux communes du canton le *Résumé de l'examen des recrues de 1857*. Plusieurs communes y sont fort mal notées. Nous aimons à croire que les instituteurs feront leur profit de ces notes en préparant avec plus de soin nos futures recrues.

Institut sténographique des deux mondes. Paris, Bureau sténographique des frères Duployé, 12, rue Notre-Dame-de-Nazareth. 1 vol. in-8 80 pages. Prix 1 fr.

Carte de France avec noms en sténographie-Duployé. Prix 15 cent.

Après les intéressants articles que le *Bulletin* a publiés récemment sur la sténographie, il suffira, pour le moment du moins, d'annoncer ces travaux en recommandant la méthode Duployé à tous ceux qui désireraient s'initier aux secrets de la sténographie. C'est la méthode la plus simple et la plus répandue.

PARTIE PRATIQUE.

Arithmétique agricole.

§ 5. Les céréales et le pain.

(Suite.)

145. Une terre bien cultivée donne au moins 7 sacs d'avoine par pose: quel est le produit de $3\frac{1}{2}$ poses d'avoine? de $5\frac{3}{7}$ poses?